

**LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

*Visa CF n° 0466
du 24/05/2024
G. M. M. S. I. amp*

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
- Vu** le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
- Vu** le décret n°2023-1738/PRES-TRANS/PM du 17 décembre 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016 ;
- Vu** la loi n°010/2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
- Vu** le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT) ;
- Vu** le décret n°2017-1308/PRES/PM/MINEFID/MESRSI du 30 décembre 2017 portant érection du Centre Polytechnique de Fada N'Gourma en Université de Fada N'Gourma ;
- Vu** le décret n°2018-0554/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 29 juin 2018 portant approbation des statuts de l'Université de Fada N'Gourma ;
- Vu** le décret n°2019-0435/PRES/PM/MESRSI/MFPTPS/MINEFID/MS du 09 mai 2019 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et réglementation des fonctions d'enseignant à temps plein et d'ingénieur de recherche ;
- Vu** le décret n°2023-0504/PRES-TRANS/PM/MESRI du 03 mai 2023 portant organisation du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- Vu** les copies légalisées des deux (02) attestations d'inscription des enseignants-chercheurs de l'Université de Fada N'Gourma ;
- Sur** rapport du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- Le** Conseil des ministres entendu en sa séance du 06 mars 2024 ;

DÉCRÈTE

Article 1 : Il est créé à l'Université de Fada N'Gourma au titre de l'année 2023, et pour le compte des inscrits sur les listes d'aptitude de la 45^{ème} session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), tenue à distance, du 04 au 23 juillet 2023, deux (02) emplois de l'enseignement supérieur, repartis ainsi qu'il suit :

- 1) **un (01) emploi de maître-assistant en Littérature Orale** à l'Unité de formation et de recherche en sciences humaines, lettres, arts et communication (UFR/SH-LAC).
- 2) **un (01) emploi de maître-assistant en Littératures africaines** à l'Unité de formation et de recherche en sciences humaines, lettres, arts et communication (UFR/SH-LAC).

Article 2 : Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le Ministre d'État, Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale, le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective et le Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 24 mai 2024



Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYÉLEM de TAMBELA

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

Adjima THIOMBLANO

Le Ministre de l'Économie, des
Finances et de la Prospective

Aboubakar NACANABO

Le Ministre d'État, Ministre de la Fonction
publique, du Travail et de la Protection sociale

Bassolma BAZIE

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène
publique

Robert Lucien Jean-Claude KARGOUGOU